



Record SNSM

Règlement

1^{er} juin au 30 septembre 2020

NB : La communication et l'homologation des tentatives de Record SNSM effectuées entre le 24 juillet et le 7 septembre 2020 seront assurées à postériori.

Date de mise à jour : mercredi 22 juillet 2020

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

Sommaire

- 1) Qu'est-ce que le Record SNSM ?
- 2) L'objectif du Record SNSM
- 3) Devenir ambassadeur du message de la SNSM
- 4) Une caisse de résonance médiatique
- 5) Modalités d'homologation sportive et Règles spécifiques au Record SNSM
- 6) Annexes :
 - a. Droits d'homologation
 - b. Marques de parcours du Record SNSM
 - c. Carte du parcours du Record SNSM
 - d. Ligne de Départ du Record SNSM et Procédure
 - e. Ligne d'Arrivée du Record SNSM
 - f. Liste d'adresses emails pour signaler la tentative de Record SNSM

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

1) Qu'est-ce que le Record SNSM ?

Le Record SNSM est une opportunité pour les plaisanciers, amateurs ou professionnels, d'apporter leur soutien aux Sauveteurs en mer par leur participation personnelle à un événement à résonance médiatique dans le cadre de la Journée Nationale des Sauveteurs en Mer – Mille SNSM.

2) L'objectif du Record SNSM :

- d'apporter à la SNSM un outil de communication sur les questions de prévention et de sécurité en mer ;
- de sensibiliser et de responsabiliser le plus grand nombre de navigateurs, professionnels ou amateurs, au code de bonnes conduites en mer ;
- de susciter des dons à la SNSM.

Dans le cadre du Record SNSM, Profil Grand Large définit les règles spécifiques et les modalités d'homologation sportive des tentatives individuelles entreprises sous la seule responsabilité du skipper.

3) Devenir ambassadeur du message de sécurité en mer

Les candidats à l'établissement d'un temps sur le Record SNSM s'engagent à devenir des ambassadeurs des messages de prévention et de sécurité en mer, portés par la SNSM.

Cet engagement va bien au-delà de leur participation au Record SNSM.

Outre le simple fait de respecter le code des bonnes pratiques en mer, les candidats s'engagent à promouvoir ce code auprès de leur équipage et de tous ceux qui prennent la mer.

En entrant dans le cadre du Record SNSM, ils deviennent un relais pour la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

4) Une caisse de résonance médiatique : comment ?

Les plaisanciers et navigateurs professionnels ou amateurs qui prennent part au Record SNSM acceptent que la SNSM utilise leur prestation personnelle et leur image à des fins de communication.

Les internautes peuvent suivre sur le site www.millesnsm.org ou www.profilgrandlarge.fr et sur les réseaux sociaux de la SNSM (<https://www.facebook.com/LesSauveteursenMer.SNSM>) la progression des

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

navires qui participent et, à cette occasion, ils sont invités à découvrir les actions des sauveteurs en mer et faire un don à la SNSM.

Une équipe composée de professionnels de la communication s'attache à donner un écho médiatique aux différentes participations.

5) Modalités d'homologation sportive et règles spécifiques

Préambule :

L'action de Profil Grand Large ne se situe que sur le sujet de l'homologation sportive du Record SNSM une fois le parcours réalisé et la communication autour de la tentative, ceci tenu au fait que les skippers aient rempli et respecté toutes les modalités d'homologation présentes dans le règlement de Record SNSM. La tentative de Record SNSM dépend de l'entière responsabilité des skippers et des teams et aucun recours ne peut être engagé contre Profil Grand Large. En aucun cas Profil Grand Large ne peut être tenu responsable de la prise du départ et de la tentative de Record du skipper et de son équipage. Le skipper et son équipage prendront le départ en leur âme conscience et ne pourra se retourner contre Profil Grand Large en aucun cas.

Afin d'homologuer une tentative, les conditions suivantes doivent être strictement respectées :

5.1 – dûment remplir, parapher chaque page et signer le présent règlement tout comme le formulaire de demande d'homologation lors de l'inscription, et s'acquitter du montant des droits d'homologation entièrement reversés à la SNSM (minimum 100€).

5.2 – s'inscrire dans une démarche de diffusion du message porté par la SNSM, auprès de son équipage et d'une manière plus générale auprès des autres navigateurs par le biais des canaux de diffusion actuels comme les réseaux sociaux.

5.3 – s'engager à respecter les différents règlements en vigueur édites par les autorités maritimes du pays d'immatriculation de son bateau :

- Attester, pour les embarcations battant sous pavillon français, que le bateau répond précisément à l'une des divisions de la sécurité de plaisance (Division 240 à 245) notamment concernant sa catégorie de

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

conception, et son matériel de sécurité adapté en fonction de sa distance d'éloignement d'un abri.

- Respecter le RIPAM (Règlement International de Prévention des Abordages en Mer).
- Attester que son bateau possède une assurance en responsabilité civile pour les dommages causés au tiers, effective pendant toute la durée du Record SNSM, quelles que soient les conditions météorologiques.
- Se conformer à un armement de sécurité de type hauturier quelle que soit la catégorie de conception du navire (cf : Article 240-2.05 et l'annexe 240-A.1).

A ce titre, des photos pourront être demandées en qualité de vérification pré-participation.

De plus, une vérification post-participation pourra aussi être imposée.

5.4 – s'engager à respecter les règles sportives spécifiques au Record SNSM :

1. Prendre le départ entre le 1er juin 2020 à 12 h TU et le 30 septembre 2020 à 12 h TU.
2. Attester que la longueur de l'embarcation est supérieure ou égale à 6,50 mètres.
3. Communiquer à Profil Grand Large un code orange 72h avant la tentative puis confirmer ou non par un code vert 24h avant.
4. Respecter toutes les marques de parcours du Record SNSM (voir annexe b).
5. Réaliser le parcours intégralement à la voile et en équipage.
6. Effectuer le parcours dans le respect des données qu'il a fournies dans le formulaire d'informations.
7. Informer de son départ (date et horaires) 2 à 3 jours avant la date de départ et le jour même du départ, les instances suivantes :
 - DDTM de Saint-Nazaire
 - Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire ou la capitainerie
 - CROSS ETEL et CROS CORSEN
 - Préfecture Maritime Atlantique
 - Profil Grand Large

Toutes les adresses et contacts sont à retrouver en annexe f.

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

5.5 – S’engager à respecter les règles de sécurité suivantes :

- Avoir un moteur en état de marche et avec une réserve suffisante en carburant.
- Utiliser l’ensemble des moyens de sécurité individuelle disponible à bord et notamment le port en permanence du gilet de sauvetage pour chacun des membres de l’équipage depuis le départ jusqu’à l’arrivée.
- Prendre connaissance des Avurnavs disponibles sur le site de la Préfecture Maritime de l’Atlantique.
- Consulter les bulletins météo en cours et notamment le bulletin spécifique pour la zone de navigation du Record SNSM, disponible sur le site Météo France ou tout autre site ou plateforme référencée.

Une tentative individuelle ne pourra être homologuée que si aucun Bulletin Météo Spécial, édité par Météo-France, n’était en cours ou prévu au moment du départ.

- Activer son AIS 1/2H avant le départ si le navire en est équipé et fournir les informations pour le suivi.
- Tenir compte, au moment du départ, du départ du trafic maritime en lien avec le Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire (ou la capitainerie), le navire n’étant pas prioritaire dans le chenal par rapport aux navires de commerce (voir page procédure départ et contacts – annexe d et f).

Aucune dérogation à ce règlement ou mesure de sécurité équivalente ne sera acceptée.

Règles spécifiques pour la Classe Mini 6.50 :

Se conformer aux règles de sécurité et au règlement indiqué dans le Guide Mini concernant les compétitions de catégorie C (fortement recommandé).

5.6 – En termes de communication, nous demandons à chaque équipage ou team de nous transmettre par email et/ou message les informations ci-dessous :

- L’heure de passage de la ligne de départ + verbatim (vitesse max, allure, manœuvres, ressenti de l’équipage, etc.) + distance parcourue + distance restante + photo.

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

- L'heure de passage de la Marque Cardinale Ouest de la chaussée de SEIN + verbatim (vitesse max, allure, manœuvres, ressenti de l'équipage, etc.) + distance parcourue + distance restante + photo.
- L'heure de passage de la Marque Cardinale Ouest LIZENN WENN + verbatim (vitesse max, allure, manœuvres, ressenti de l'équipage, etc.) + distance parcourue + distance restante + photo.
- L'heure de passage de la Marque Cardinale Ouest BAR AL GALL PLOUMANACH + verbatim (vitesse max, allure, manœuvres, ressenti de l'équipage, etc.) + distance parcourue + distance restante + photo.
- L'heure de passage de la ligne d'arrivée + verbatim (vitesse max, allure, manœuvres, ressenti de l'équipage, etc.) + distance parcourue + distance restante + photo.
- Disposer d'une balise de positionnement dans la mesure du possible et transmettre les accès et informations nécessaires à Profil Grand Large pour un suivi cartographique

Ces informations seront relayées sur le site www.millesnsm.org ou www.profilgrandlarge.fr et sur les réseaux sociaux de la SNSM (<https://www.facebook.com/LesSauveteursenMer.SNSM>), ceux de Profil Grand Large et pourront également être relayés sur vos propres réseaux.

J'atteste avoir bien pris connaissance de ce document et je m'engage à respecter toutes les règles dictées dans le présent règlement du Record SNSM.

Prénom NOM :

Date :

Signature :

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

6) Annexes

a. Droits d'homologation

La participation au Record SNSM prend la forme d'un don libre entièrement reversé à la SNSM fixé à un minimum de 100 Euros.

La validation de la demande de participation est valable pour toute la période du Record SNSM. Ainsi, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2020, un skipper ayant rempli les conditions de participation pourra faire autant de tentatives qu'il le souhaite, sans avoir à reverser de droits d'inscription.

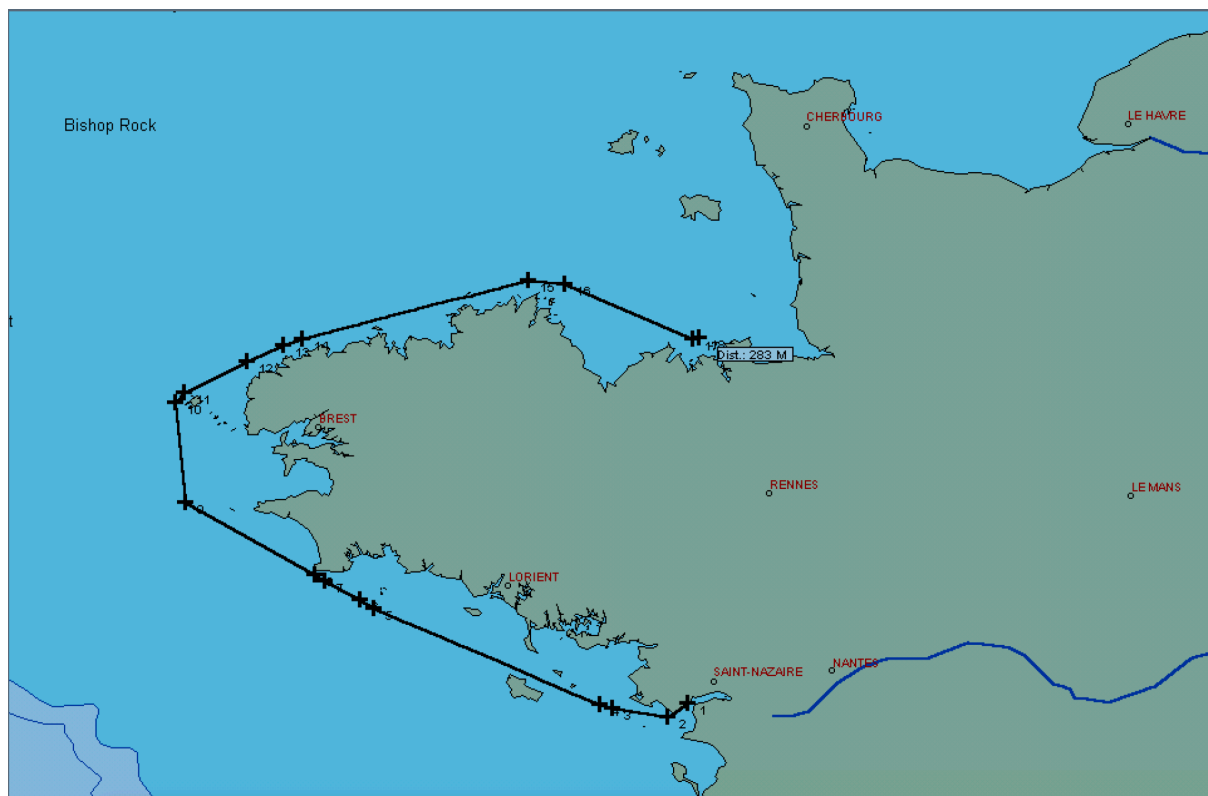
b. Marques de parcours du Record SNSM

N°	Désignations des Marques	Latitude N	Longitude W	A laisser à
Ligne de départ (définie en annexe).				
1	Latérale Tribord n°17	47°16'0	2°11'2	Bâbord
2	GRAND CHARPENTIER	47°12'8	2°19'1	Tribord
3	Cardinale Sud GOUE VAS DU FOUR	47°14'9	2°38'2	Tribord
4	Cardinale Ouest BASSE CAPELLA	47°15'7	2°42'7	Tribord
5	Cardinale Sud JUMENT de GLENAN	47°38'8	4°01'3	Tribord
6	Cardinale Ouest PERENNES	47°41'1	4°06'3	Tribord
7	Cardinale Sud Basse SPINEG	47°45'3	4°19'1	Tribord
8	Cardinale Ouest CAP CAVAL	47°46'5	4°22'6	Tribord
9	Cardinale Ouest de la chaussée de SEIN	48°03'7	5°07'7	Tribord
10	Ile de OUESSANT et ses dangers (Basse Blanche, Leur Vaz, Chaussée de Keller)			Tribord
11	Cardinale Ouest GRANDE BASSE de PORTSALL	48°36'8	4°46'0	Tribord
12	Cardinale Ouest LIBENTER ABER-WRAC'H	48°37'5	4°38'5	Tribord
13	Cardinale Ouest LIZEN WENN	48°40'6	4°33'7	Tribord
14	Cardinale Nord AMAN-AR-ROSS	48°41'9	4°26'9	Tribord
15	Cardinale Ouest BAR AL GALL PLOUMANACH	48°49'8	3°36'1	Tribord
16	Cardinale Ouest LES COUILLONS DE TOME (Relevé Max Sea)	48°50'52	3°25'40	Tribord
17	Cardinale Nord LA JUMENT HEAUX	48°55'4	3°08'1	Tribord
18	Cardinale Nord du plateau d'HORAINE	48°53'5	2°55'3	Tribord
19	Cardinale Ouest LE VIEUX BANC	48°41'8	2°10'2	Bâbord
20	Cardinale Nord VIEUX BANC	48°42'4	2°09'1	Bâbord
21	Atterrissage SAINT-MALO Arrivée (définie en annexe).	48°41'4	2°07'3	Tribord

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

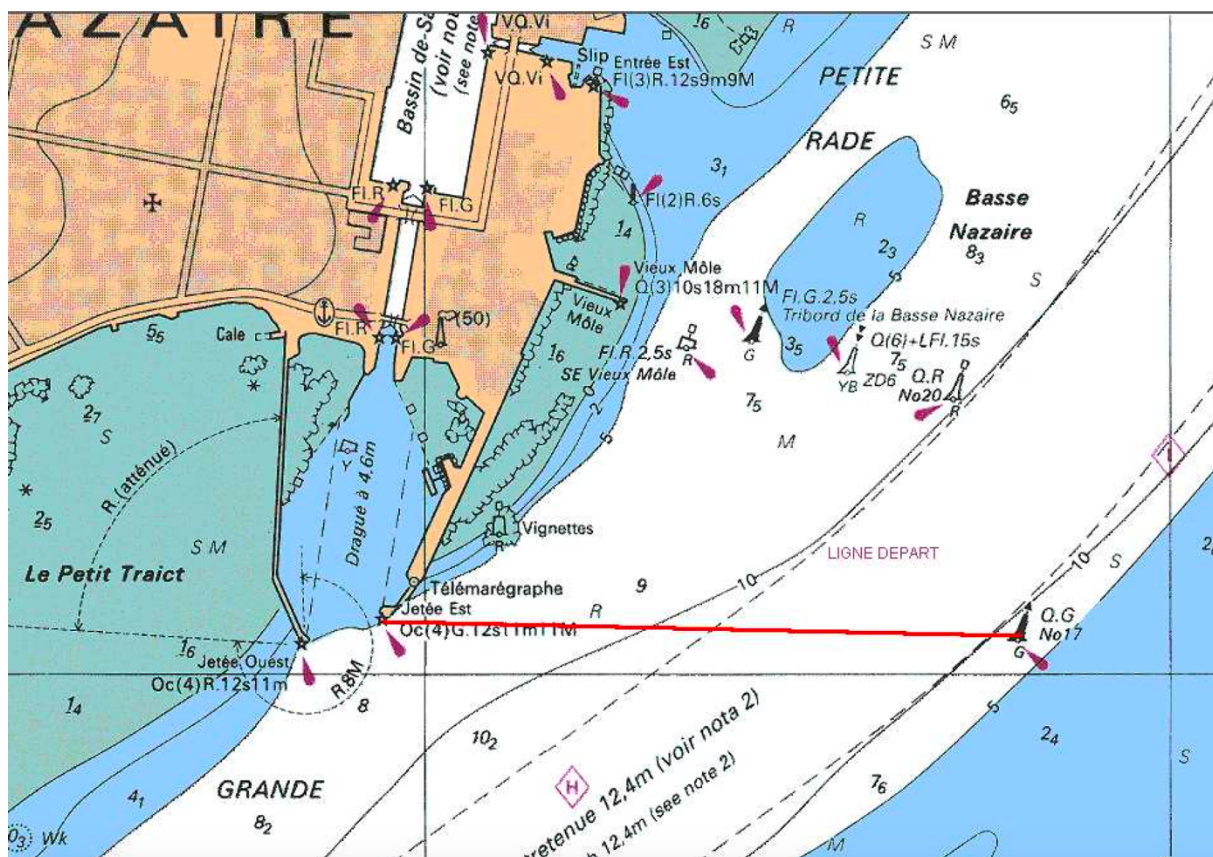
c. Carte du Parcours du Record SNSM



Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

d. Ligne de Départ du Record SNSM et Procédure



Procédure départ :

- 2 ou 3 jours avant le départ : Prévenir par email les instances suivantes sur la date et l'heure approximatif de départ (DDTM de Saint-Nazaire, Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire ou la capitainerie, CROSS ETEL et CROS CORSEN, Préfecture Maritime Atlantique, Profil Grand Large)
- Le jour du départ : Prévenir par email les instances suivantes sur la date et l'heure approximatif de départ (DDTM de Saint-Nazaire, Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire ou la capitainerie, CROSS ETEL et CROS CORSEN, Préfecture Maritime Atlantique, Profil Grand Large)

Le voilier ne devra en aucun cas, gêner le trafic maritime dans le chenal d'accès au port. Il n'est pas prioritaire dans le chenal par rapport aux navires de commerce.

Dès son arrivée sur zone et avant d'entrer dans le chenal d'accès, il devra contacter la vigie du port sur VHF 14, indicatif Loire port contrôle et préciser :

- Son arrivée dans le chenal
- Son heure présumé de départ et de passage de ligne

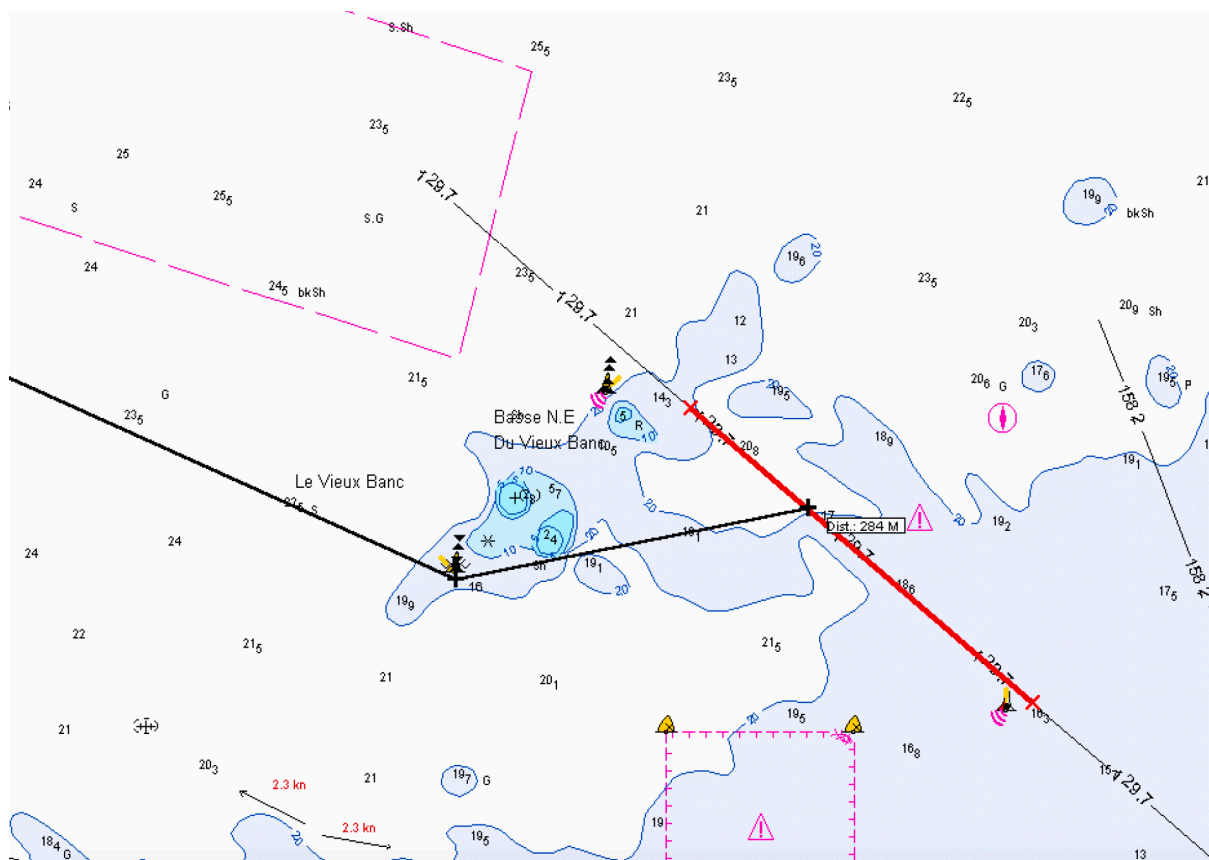
Il devra se conformer aux instructions de la capitainerie transmise sur VHF14.

En cas de difficultés VHF, contacter la vigie par téléphone : 02 40 00 45 89.

Profil Grand Large

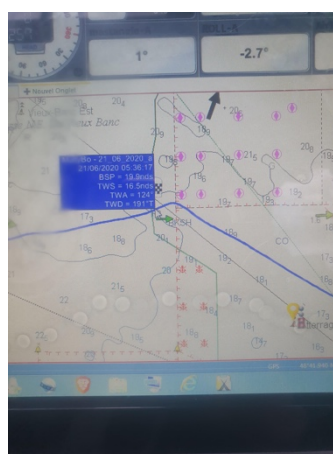
16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

e. Ligne d'Arrivée du Record SNSM



Procédure arrivée :

Le skipper ou tout membre d'équipage est tenu de nous envoyer post-tentative une preuve démontrant le respect au passage de la ligne de départ, de chaque marque de parcours et au passage de la ligne d'arrivée (voir ex ci-dessous).



Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr

f. Liste d'adresses emails pour signaler la tentative de Record SNSM

Départ	Délégation à la Mer et au Littoral de Loire-Atlantique à Saint-Nazaire	ddtm-dml@loire-atlantique.gouv.fr damien.porcher-labreuille@loire-atlantique.gouv.fr
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Loire-Atlantique	ddtm@loire-atlantique.gouv.fr damien.porcher-labreuille@loire-atlantique.gouv.fr
	Direction des affaires maritimes	vincent.lassourd@developpement-durable.gouv.fr constance.fabre-peton@developpement-durable.gouv.fr
	Préfecture Maritime Atlantique	aem@premar-atlantique.gouv.fr
	CROSS Etel	sebastien.roux@developpement-durable.gouv.fr
	CROSS Corsen	corsen@mrccfr.eu
	Grand Port Maritime/Capitainerie Saint-Nazaire	c.barnaud@nantes.port.fr / l.piton@nantes.port.fr / Kplacement@nantes.port.fr 02 40 45 39 00 – VHF 14
Arrivée	Délégation à la Mer et au Littoral d'Ille-et-Vilaine à Saint-Malo	ddtm-dml@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Ille-et-Vilaine	ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Capitainerie Saint-Malo	bruno.lassus@equipement-agriculture.gouv.fr 02 99 20 36 89

Profil Grand Large

16bis allée Loïc Caradec – 56000 VANNES
02 97 63 08 81 – recordsnsm@profilgrandlarge.fr